

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. Sandrier, M. Brard, M. Muzeau

ARTICLE 6

Rédiger ainsi cet article :

« Les articles 885 I *bis* à I *quater* du code général des impôts sont abrogés ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet la suppression des pactes d'actionnaires visant à diminuer la contribution de l'ISF.